



**Le Recteur de la région académique Bretagne,  
Recteur de l'académie de Rennes**

- Vu le code général de la fonction publique ;
- Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires ;
- Vu le décret n° 2011-1317 du 17 Octobre 2011 portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'état;
- Vu le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires ;
- Vu l'arrêté du 25 juillet 2022 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse, de l'enseignement supérieur, de la recherche et des sports, pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat et aux commissions consultatives mixtes pour les élections professionnelles fixées du 1er au 8 décembre 2022 ;
- Vu les arrêtés du 18 et 24 novembre 2022 portant nomination des membres du bureau de vote électronique centralisateur (public) et des bureaux de vote électronique correspondants ;
- Vu le procès-verbal de résultats de l'élection des représentants des personnels à la commission administrative paritaire compétente à l'égard des attachés d'administration de l'état de l'académie de Rennes en date du 8 décembre 2022 ;

**ARRETE**

**Article 1 :** Sont nommés membres de la commission administrative paritaire académique compétente à l'égard des attachés d'administration de l'état:

A-Représentants de l'administration

<b>TITULAIRES</b>	<b>SUPPLEANTS</b>
<b>Monsieur Emmanuel ETHIS,</b> Recteur de l'académie	<b>Madame Marine LAMOTTE D'INCAMPS,</b> Secrétaire générale de l'académie
<b>Madame Anne Sophie RAULT,</b> Secrétaire Générale Adjointe, Directrice des Ressources Humaines, Rectorat	<b>Monsieur Vincent LARZUL,</b> Secrétaire Général Adjoint, Rectorat

B- Représentants élus du personnel

TITULAIRES	SUPPLEANTS
<b>Madame Nathalie LE SCOLAN,</b> Lycée Dupuy de Lôme LORIENT  <b>Monsieur Jean-Yves GAULTIER,</b> INSPE- UBO	<b>Madame Viviane LARDEUR,</b> Lycée Jules Lesven BREST  <b>Madame Sophie ROGER,</b> Collège Gilles Gahinet ARRADON

Article 2 : Le recteur de l'académie de Rennes est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Rennes, le 5 janvier 2023

Emmanuel ETHIS

Pour le Recteur et par délégation  
La Secrétaire Générale  
Marine LAMOTTE d'INCAMPS